

La Maire de Paris,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L417-1 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 37-1° des 10 et 11 juillet 2006 modifiée fixant le statut particulier des ingénieur·e·s des travaux de la ville de Paris ;

Vu la délibération DRH 94 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 modifiée fixant la nature des épreuves, du règlement et du programme du concours interne d'élèves ingénieur·e·s des travaux de la ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2025 relatif à l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur·e·s de la ville de Paris pour 2 postes dont les épreuves seront organisées à partir du 12 mai 2025 ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Le jury du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur·e·s de la ville de Paris ouvert à partir du 13 mai 2024 est composé comme suit :

- | | |
|------------------------------|--|
| - M. Jean-Christophe MARTIN, | Conseiller d'arrondissement à la mairie du 11 ^{ème} arrondissement, président du jury ; |
| - M. Franck JUNG, | Directeur de l'EIVP, président suppléant ; |
| - M. Francis PACAUD, | Ingénieur cadre supérieur général d'administrations parisiennes, chef du service des déplacements à la direction de la voirie et des déplacements ; |
| - Mme Joan YOUNES, | Sous-directrice de la tranquillité publique et de la sécurité à la direction de la police municipale et de la prévention de la ville Paris ; |
| - Mme Françoise KERN, | Adjointe au maire de Pantin déléguée à la tranquillité publique et à la sérénité urbaine ; |
| - Mme Laurine AZEMA, | Ingénieure cadre supérieure en cheffe d'administrations parisiennes, cheffe du service de l'inspection générale des carrières à la direction de la voirie et des déplacements. |

Article 2 : Sont nommé·e·s examinateur·trices spéciaux·ales pour les épreuves écrites d'admissibilité et les épreuves orales d'admission :

- M. Yann BRUNEL, Enseignant en physique au lycée Henri IV à Paris ;
- M. Jemi VAN DIJK Enseignant en physique à l'École des ingénieur·e·s de la ville de Paris
- Mme Mary COUGHLAN, Enseignante d'anglais à l'École des ingénieur·e·s de la ville de Paris ;
- M. Stephen DAVID Enseignant d'anglais à l'École des ingénieur·e·s de la ville de Paris ;
- M. Emmanuel CHASTEL, Directeur-adjoint de l'enseignement de à l'École des ingénieur·e·s de la ville de Paris ;
- M. Saïd CERBAH Enseignant de mathématiques à l'École des ingénieur·e·s de la ville de Paris

Article 3 : Les fonctions de secrétaire de jury seront assurées par M. Victor THONGSA, responsable des scolarités à l'École des ingénieur·e·s de la ville de Paris.

Article 4 : Le·la premier·ère représentant·e élu·e de l'organisation syndicale désignée par la Direction des Ressources Humaines de la ville de Paris pourra représenter le personnel durant le déroulement des épreuves. Toutefois, il·elle ne pourra participer à l'attribution des notes et aux délibérations du jury. Il·elle pourra déléguer ses attributions à un·e candidat·e inscrit·e sur les listes des dernières élections professionnelles

Article 5 : La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 février 2025

Pour la Maire de Paris et par délégation,
La sous-directrice des compétences

Christelle GODINHO

